



Agence Les Essarts
16 Av. J. Lagarrigue / 76530 Les Essarts
Tél. : 02 35 67 20 76 / Fax : 02 35 67 07 34 / info@extraco.fr

**QU'EST-CE
 QUE C'EST ?**

AVEC QUI ?

**QUELS
 CRITERES ?**

**QUI EST
 TITULAIRE ?**



En toute indépendance et objectivité

MAISON INDIVIDUELLE



CEQUAMI : organisme mandaté par AFNOR CERTIFICATION. Chargé de la délivrance et de la surveillance du droit d'usage de la marque NF Maison Individuelle, propriété d'AFNOR. Il a été créé par le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) et QUALITEL, tous deux organismes certificateurs accrédités par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

LE COMITÉ D'APPLICATION DE LA MARQUE.
 Composé, sans prédominance d'intérêt, de toutes les parties prenantes à la construction : représentants des constructeurs, associations d'usagers, organismes techniques, représentants des partenaires institutionnels et du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Il valide le Règlement de la marque et ses modifications. Il est consulté pour les principales décisions (attribution, suspension, retrait du droit d'usage de la marque, ...).

La marque de référence de sécurité et de qualité pour la construction d'une maison individuelle.



MAISON INDIVIDUELLE



NF Maison Individuelle est une marque de certification officielle de produit et de service portant exclusivement sur les maisons réalisées dans le cadre du contrat de construction avec fourniture de plans, conforme à la loi du 19 décembre 1990 ou du contrat de Vente en État Futur d'Achèvement (V.E.F.A.).

Elle porte sur votre maison et les services offerts par le constructeur, avant, pendant et après les travaux.

Elle atteste que les maisons certifiées sont commercialisées, conçues et construites en conformité avec le référentiel de la marque **NF Maison Individuelle**.

Un projet bien conçu pour une maison de qualité



MAISON INDIVIDUELLE



Constructeur:

Conforme dans son organisation et ses moyens à un cahier des charges spécifié. Titulaire de garanties souscrites auprès d'une compagnie d'assurances et d'un garant.

Publicité et information Informations

complètes et détaillées en toute transparence références du constructeur, droits et devoirs du Maître d'Ouvrage, élaboration du projet, plan de financement, ...

Garanties et assurances obligatoires

- Garantie financière de livraison à prix et délai convenus.
- Assurance responsabilité civile professionnelle et décennale de tous les intervenants.
- Assurance dommages-ouvrage, soit sur proposition du constructeur, soit indépendamment souscrite.

Contrat

Projet précis et détaillé, contrat et notice descriptive conformes aux textes en vigueur, transparence des prix, services d'assistance au client, ...

Travaux réservés : Pour bénéficier de la marque **NF Maison Individuelle** et vous assurer ainsi de la qualité globale du processus de construction de votre maison, vous pouvez vous réserver la réalisation de travaux de décoration intérieure, à l'exclusion de tous les autres travaux, sauf cas particulier et sous certaines conditions que le constructeur vous exposera.

Conception de la maison

Visite préalable du terrain et analyse des contraintes du sol, respect du code de la construction et de l'habitat et de la réglementation technique en vigueur (solidité de l'ouvrage, sécurité d'utilisation, confort acoustique, confort thermique ...), sélection de matériaux, produits et procédés certifiés ou disposant d'un avis technique, ...

Préparation du chantier et exécution des travaux

Interlocuteur unique, choix de sous-traitants qualifiés, contrôles réguliers de chantier, gestion des délais, gestion des modifications, accompagnement du Maître d'Ouvrage aux visites de chantier, ...

Réception de l'ouvrage et Service Après-Vente

- Visite préalable à la réception avec pv contradictoire.
- Réception avec pv contradictoire ; le cas échéant, levée des réserves dans les délais convenus.
- Remise d'un dossier complet:

Remise d'un questionnaire d'enquête satisfaction "Maître d'Ouvrage à retourner à CEQUAMI.



Un constructeur titulaire c'est un professionnel qui s'engage:



1 - Il fait la demande du droit d'usage de la marque NF Maison Individuelle ... il manifeste sa volonté de vous apporter des garanties supplémentaires.

2 - Il est titulaire du droit d'usage de la marque NF Maison Individuelle ... il respecte les engagements du Règlement de la marque : un audit sur son organisation, ses moyens et ses pratiques et des vérifications portant sur un échantillonnage de ses réalisations en attestent.

3 - Il fait l'objet d'une surveillance ... audits de suivi périodiques, vérifications de maisons (taux de sondage de 10 à 50 % des maisons réalisées), suivi de la satisfaction de 100% des Maîtres d'Ouvrages livrés (questionnaire, service clients CEQUAMI, ...)

Ces contrôles sont réalisés par un réseau d'auditeurs et de vérificateurs qualifiés par CEQUAMI, organisme tiers, indépendant et objectif. Le Comité d'Application garantit le respect et l'impartialité du processus de certification.

EXTRACO est certifiée sous le n° 76-02-0055-A



MAISON INDIVIDUELLE

